Nations Unies ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/9

Conseil économique et social

Distr. générale
11 février 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques
Vingt-deuxième session
Genève, 21 et 22 avril 2016
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Recommandations et normes du CEFACT-ONU

Norme CEFACT/ONU relative à la traçabilité des animaux et des poissons

Présentée par le secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document un aperçu de la norme CEFACT-ONU sur la traçabilité des animaux et des poissons. Cette norme contribue à créer un accord international sur les structures et la sémantique des données qui doivent être échangées dans les systèmes de suivi et de traçage. L'échange électronique de données permet à différentes parties prenantes de récupérer ces informations très rapidement. La norme de traçabilité CEFACT-ONU est en cours d'élaboration et sera améliorée et étoffée dans les années à venir.

Le présent document est soumis à la Plénière pour information*.

* Le présent document est soumis conformément au Programme de travail du CEFACT-ONU pour 2015-2016 (ECE/EX/2015/L.14).

GE.16-01853 (F) 100316 100316
1601853

Merci de recycler

I. Introduction

1. Au sein du système des Nations Unies, le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) coordonne l'élaboration des recommandations et des normes de facilitation du commerce pour les transactions électroniques. Le CEFACT-ONU est un organe intergouvernemental de la Commission économique pour l'Europe (CEE) qui en assure les services de secrétariat. Les normes du CEFACT-ONU sont élaborées par des experts internationaux issus des gouvernements et du secteur privé. De nombreuses grandes organisations normatives participent aux travaux du CEFACT-ONU, entre autres, l'OMD, l'IATA, la FIATA, le GS1 et l'OMI. L'élaboration des normes est coordonnée grâce à un mémorandum d'accord conclu entre les « quatre grands » de la normalisation : Commission électrotechnique internationale (CEI), Organisation internationale de normalisation (ISO), Union internationale des télécommunications (UIT) et CEE.

2. Le CEFACT-ONU dispose de groupes d'experts spécialisés (domaines) pour la production de normes sectorielles. La norme CEFACT-ONU de traçabilité des animaux et des poissons[1] est élaborée par le Domaine de l'agriculture au sein du CEFACT-ONU. Les principaux participants à ce travail sont des experts internationaux issus des secteurs public ou privé de la France, du Canada, des Pays-Bas, de l'Union européenne (UE) et du GS1. Au niveau national, ces experts sont en relation avec les partenaires commerciaux concernés, tels que les bureaux d'enregistrement des animaux, les fournisseurs de services agricoles, les transporteurs, les négociants, les abattoirs et les entreprises de transformation de la viande.

3. Des questions relatives au suivi et au traçage se posent régulièrement concernant les informations sur les produits destinées aux commerces, aux industries de transformation et aux consommateurs. Elles peuvent également se poser à propos des informations requises pour évaluer la conformité avec les règlements, les normes et les systèmes de certification, pour contrôler la qualité et l'innocuité des produits ou l'efficacité d'une transaction effectuée dans la chaîne d'approvisionnement.

4. L'objectif du projet relatif à la traçabilité des animaux et des poissons est de normaliser les processus d'enregistrement et d'échange des données relatives à tous les événements intervenant dans le commerce d'animaux, de groupes d'animaux et de produits d'origine animale, afin de fournir une traçabilité tout au long de la chaîne logistique agricole à des fins réglementaires et commerciales.

5. La norme permet de s'entendre, à l'échelle internationale, sur les structures et la sémantique des données qui sont échangées dans les systèmes de suivi et de traçage. L'échange électronique des données permet aux diverses parties prenantes de trouver ces informations très rapidement.

6. La norme de traçabilité CEFACT-ONU est alignée sur la norme ISO/IEC 19987 qui repose elle-même sur la norme EPCIS (services d'information sur les codes produits électroniques) du GS1. Cette norme est très largement utilisée dans le commerce international et le commerce de détail et il existe des solutions d'application à faible coût. Le CEFACT-ONU développe cette norme en adaptant les définitions des données à sa Bibliothèque des éléments de base[2] qui met en rapport les informations requises pour le suivi et le traçage et les informations échangées entre partenaires pour effectuer des transactions commerciales au moyen de l'échange de documents et de messages.

[1] Projet CEFACT-ONU P1015.

[2] UN/CEFACT CCL (ISO 15000).

II. Éléments constitutifs de la norme CEFACT-ONU de traçabilité des animaux et des poissons

7. La norme CEFACT-ONU de traçabilité se compose de trois éléments principaux :

A. Description des parties et des principaux processus commerciaux intervenant dans le suivi et le traçage :

8. L'élaboration des messages normalisés requis débute par la description d'une Partie au processus de suivi et de traçage. Il s'agit d'une personne ou d'une organisation qui a une question sur l'origine et l'historique d'un animal, groupe d'animaux ou produit d'origine animale donné. Cette Partie peut être soit une entité privée (entreprise, consommateur, etc.), soit un organe public. La norme décrit ensuite les principaux processus commerciaux (le diagramme de cas de figure) dans lesquels les parties s'engagent pour établir le suivi et le traçage.

B. Description des structures relatives aux données

9. La norme CEFACT-ONU décrit ensuite les principaux éléments d'information qui sont encodés et échangés aux fins du suivi et du traçage.

10. Un événement de suivi et de traçage comprend des informations relatives :

- Aux animaux ou aux poissons concernés ;
- Aux Parties responsables ;
- À la localisation ;
- Au transport.

11. Ces structures relatives aux données sont décrites à l'aide des descriptions de données figurant dans la Bibliothèque des éléments de base du CEFACT-ONU. Cette bibliothèque est un ensemble de descriptions, intersectorielles et convenues au niveau international, d'éléments d'information qui servent à gérer les transactions commerciales internationales. L'avantage de cette bibliothèque tient à la possibilité de réutiliser les informations générales de la chaîne d'approvisionnement (informations sur les parties, description des produits et des modes de transport, documents et certificats utilisés) dans le système de suivi et de traçage.

12. Les données stockées aux fins du suivi et du traçage sont structurées en trois niveaux selon le degré de précision de l'information requis pour atteindre l'objectif d'une opération de suivi et de traçage. Le niveau 0 est obligatoire et est nécessaire pour extraire l'information relative aux événements faisant l'objet du suivi. Les niveaux 1 et 2 sont facultatifs et enregistrent l'information nécessaire pour le système de suivi et de traçage concerné. La norme laisse aux utilisateurs une grande latitude pour décider des informations qui doivent être échangées.



C. Description des messages électroniques de suivi et de traçage

13. La description des structures des données concernant l'information relative au suivi et au traçage est traduite en syntaxe XML à l'aide d'une norme CEFACT-ONU. La norme XML est couramment utilisée pour l'échange d'informations entre systèmes informatisés. La description XML (schéma XML) est ensuite utilisée pour l'échange de messages XML normalisés de suivi et de traçage entre les parties.

III. Stockage et extraction de l'information dans les systèmes de suivi et de traçage

14. La norme CEFACT-ONU de traçabilité couvre les structures relatives aux données de suivi et de traçage. Les services de stockage et d'extraction de l'information ne sont pas régis par la norme. De fait, cette infrastructure est fournie par des prestataires de services externes. Toutefois, certains aspects de la gestion des données, tels que la sécurité et la confidentialité de l'information et la propriété des données, concernent à la fois les normes et meilleures pratiques, et les services relatifs aux données. C'est pourquoi nous présentons dans les parties III et IV un bref exposé sur la gestion des données de suivi et de traçage tout en faisant observer que les méthodes décrites n'entrent pas dans la norme CEFACT-ONU.

15. L'enregistrement des événements de la chaîne d'approvisionnement se fait dans des **référentiels mondiaux dotés d'une fonction de recherche** qui peuvent être interrogés. Des **applications logicielles** interrogent ces référentiels pour restituer les informations essentielles concernant ces événements.

16. À partir des informations de suivi et de traçage obtenues, il est possible de continuer à chercher pour recueillir des informations complémentaires en fonction du type de problème à résoudre ou de question à laquelle répondre. Par exemple, il peut s'agir de données sur le statut sanitaire, les maladies, les traitements, les médicaments, l'alimentation, l'eau, les animaux apparentés, etc. Ces données peuvent être stockées dans le référentiel lui-même ou extraites des systèmes d'information des agents dans la chaîne d'approvisionnement.

17. Il existe deux méthodes pour la transmission des données sur les événements de suivi et de traçage. La méthode « **Pull** » exige une demande d'une partie (agréée) adressée au référentiel. Celui-ci livrera l'information correspondant à l'événement en question. Si l'on utilise la méthode « **Push** », c'est le référentiel qui transmettra l'information au système partenaire lorsqu'il enregistre un événement prédéfini. Les deux méthodes ont

leurs utilisations spécifiques. En général, la méthode « Push » est utilisée s'il y a un besoin récurrent et prévisible de transfert d'informations sur le suivi et le traçage. La méthode « Pull » est utilisée lorsque la nécessité d'un transfert de données ne peut être prévue.

IV. Partage des données dans la chaîne logistique

18. Les transactions du commerce international requièrent une collaboration entre de nombreux organismes publics et opérateurs du secteur privé. Dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire, on peut relever jusqu'à 30 parties prenantes, voire davantage. Nombre d'entre elles n'entretiennent pas de relation commerciale directe. Étant donné que les événements de suivi et de traçage enregistrent les informations provenant de nombreuses parties prenantes, l'accès, la sécurité et la confidentialité de ces informations sont essentiels, ce qui pose la question de la **Chorégraphie**, à savoir les modalités de transmission de l'information d'un partenaire commercial à l'autre. Il existe trois modèles de cette Chorégraphie[3] :

- **Chorégraphie centralisée** : Tous les événements sont stockés dans un référentiel central.
- **Chorégraphie « Pull » distribuée** : Chaque partie capture des données de suivi et de traçage dans son propre référentiel. Si une autre partie a besoin d'information sur les événements de la chaîne d'approvisionnement, il doit localiser toutes les autres parties et interroger leurs référentiels.
- **Chorégraphie « Push » distribuée** : Chaque partie enregistre les événements dans son propre référentiel, mais plutôt que d'attendre qu'une autre partie la sollicite, elle envoie également l'information relative à l'événement à toutes les autres parties de la chaîne d'approvisionnement qui ont besoin de ces données.

V. Questions à résoudre dans la mise en œuvre d'une solution de traçage fondée sur les normes

19. Pour l'application d'une norme relative au suivi et au traçage des animaux et des poissons, il y a quelques problèmes à résoudre. Ils faut trouver une partie de toute confiance pour l'enregistrement des événements et référentiels principaux. Ces données constituent des informations sensibles que les entreprises ne veulent pas rendre publiques. La confidentialité et la confiance sont des conditions préalables à leur enregistrement intégral. La partie de confiance choisie doit s'assurer que seules des parties autorisées peuvent accéder à ces données. L'information ne peut être partagée (et la transparence réalisée) qu'avec la permission du propriétaire des données.

20. Les gouvernements sont de plus en plus intéressés par la mise en œuvre de solutions de suivi et de traçage avec la participation d'organismes publics et d'entreprises du secteur privé. Avant de lancer une telle initiative, l'ensemble des partenaires doivent s'entendre sur des questions importantes concernant la gestion du projet : objectifs du projet, responsabilités et collaboration des parties, accès à l'information et confidentialité, responsabilité juridique, phases du projet, principaux indicateurs de résultats, normes, structure de la gouvernance, transparence de la gestion, de l'exécution et du financement du projet. Ces questions devraient être abordées dans le cadre d'un processus de planification systématique lors de la phase initiale (planification) du projet et être inscrites dans un plan directeur. Ne pas clarifier ces questions dès le début de la planification d'un projet risque

[3] Voir la directive d'application EPCIS et CVB, GS1, http://www.gs1.org/docs/epc/EPCIS_Guideline.pdf.

d'avoir de sérieuses conséquences au cours de son exécution. La situation est encore plus compliquée si la solution fait intervenir les chaînes d'approvisionnement de plusieurs pays et un échange d'informations entre organismes publics de différents pays, étant donné que cela aura une incidence sur de nombreuses questions liées à l'échange d'informations transfrontières. À l'heure actuelle, aucune orientation ou pratique optimale n'est disponible pour planifier et gérer les projets de suivi et de traçage transfrontières faisant intervenir des organismes de réglementation. Dans ces conditions, le Comité permanent de la CITES a approuvé à sa soixante-sixième session une décision[4] de collaborer avec le CEFACT-ONU en vue de présenter un modèle de gouvernance pour les projets de traçabilité de la CITES. Il est à noter que de nombreuses recommandations du CEFACT-ONU, telles que la série de Recommandations sur le guichet unique (Recommandations 33 à 36 de la CEE) et la Recommandation 40 de la CEE sur les méthodes de consultation sont très utiles dans ce contexte.

21. Une autre question qui se pose est l'investissement à faire en matière de logiciels. Cet investissement ne peut se justifier que si les consommateurs paient plus cher leur nourriture ou si l'on améliore l'efficacité et la rentabilité des différentes étapes de la chaîne. La question est de savoir si les consommateurs sont disposés à payer volontairement un prix légèrement plus élevé pour leur viande en échange d'informations supplémentaires sur l'origine et les antécédents de l'animal ou des animaux dont elle provient. La question du partage des coûts et des avantages des systèmes de suivi et de traçage devient plus complexe lorsque les organismes de réglementation participent à ces systèmes et en bénéficient.

VI. État actuel de l'élaboration des normes CEFACT-ONU de traçabilité et prochaines étapes

22. L'ensemble des normes CEFACT-ONU de traçabilité sont toujours en cours d'élaboration. Les normes seront améliorées et étoffées au cours des années à venir.

23. À l'heure actuelle, les normes CEFACT-ONU de traçabilité concernent :

- La chaîne d'approvisionnement du bétail, de la naissance à la mort, c'est-à-dire jusqu'à l'abattage.
- La chaîne d'approvisionnement du poisson, de la pêche au premier acheteur.

24. Futurs projets prévus dans le domaine de l'élaboration des normes CEFACT-ONU :

- Traçabilité Phase 2 (projet en cours) qui portera sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, y compris la transformation des produits alimentaires et les processus de vente au détail et de mise à la consommation.
- Suivi et traçage des espèces contrôlées par la CITES (projet commencé) pour permettre un meilleur respect de la réglementation.
- Élaboration d'un guide d'application de la norme de traçabilité, y compris les meilleures pratiques en matière de partage des informations.

[4] https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/66/ExSum/E-SC66-Sum-04.pdf.